

EXPÉRIENCES DE LA PRISON ET RÉINSERTION SOCIALE À LA SORTIE (EXPRESS)

Premiers résultats d'une enquête quantitative auprès
de jeunes hommes sortants de trois maisons d'arrêt

Sous la direction de
Aline DESESQUELLES et Roméo FONTAINE

SEPTEMBRE 2026

SYNTHÈSE



**INSTITUT
ROBERT BADINTER**
Études et recherches
sur le droit et la justice

SOUS LA DIRECTION DE

Aline DÉSESQUELLES

Démographe, directrice de recherche l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Roméo FONTAINE

Économiste, chargé de recherche à l'Ined

AVEC LA COLLABORATION À LA CONCEPTION SCIENTIFIQUE DE

Annie KENSEY

Démographe, chercheuse associée au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip)

Mathieu TRACHMAN

Sociologue, directeur de recherche à l'Ined

Corentin DURAND

Sociologue (Centre national de la recherche scientifique, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)), chercheur associé à l'Ined

AVEC L'APPUI À LA LOGISTIQUE DU SERVICE DES ENQUÊTES ET SONDAGES (SES) DE L'INED

Géraldine VIVIER

Ingénieure en méthodologies de collecte

Patricia THAUVIN

Ingénieure en méthodologies de collecte

Thomas MERLY-ALPA

Chef du SES jusqu'en juillet 2024

Géraldine CHARRANCE

Ingénieure statisticienne

Marine BONDON, Paul COCHET, Thomas HUET

et Amandine STEPHAN pour les tests

Albane GOURDOL

Cheffe du SES depuis juillet 2024

Julie LENOIR

Ingénieure informaticienne

COLLABORATION PONCTUELLE

Agathe ECOTIÈRE

Étudiante en sociologie en alternance à la Direction de l'administration pénitentiaire

Sandrine JUIN

Économiste, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

L'idée de mener une enquête quantitative sur les conséquences de l'incarcération sur la vie des personnes détenues est née d'une rencontre en 2014 entre Annie Kensey (alors cheffe du bureau EX3 à la Direction de l'administration pénitentiaire), Christian Mouhanna (chercheur au Cesdip) et Aline Désesquelles. Dix ans ont passé. Christian Mouhanna est décédé prématurément en décembre 2024. S'il s'était retiré en 2020 de l'équipe de conception, il avait jusque-là contribué avec enthousiasme au projet. Au moment de diffuser les premiers résultats de cette enquête, nous pensons amicalement à lui.

Équipe de conception d'ExPreSS

- Responsables scientifiques : Aline Désesquelles, démographe, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined), et Roméo Fontaine, économiste chargé de recherche à l'Ined,
- Mathieu Trachman, sociologue, directeur de recherche à l'Ined,
- Corentin Durand, sociologue (Centre national de la recherche scientifique, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)), chercheur associé à l'Ined,
- Annie Kensey, démographe, chercheuse associée au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip).

La conception méthodologique, la réalisation de l'enquête et les traitements aval ont bénéficié de l'appui du service des enquêtes et des sondages (SES) de l'Ined :

- Thomas Merly-Alpa, chef du SES jusqu'en juillet 2024, puis Albane Gourdol,
 - Géraldine Charrance, ingénieure statisticienne,
 - Julie Lenoir, ingénieure informaticienne,
 - Patricia Thauvin, ingénieure en méthodologies de collecte,
 - Géraldine Vivier, ingénieure en méthodologies de collecte
- et des contributions de Marine Bondon, Paul Cochet, Thomas Huet et Amandine Stephan lors des tests.

Agathe Ecotière, étudiante en sociologie en alternance à la Direction de l'administration pénitentiaire, a également contribué à la préparation de l'enquête.

L'idée de mener une enquête quantitative sur les conséquences de l'incarcération sur la vie des personnes détenues est née d'une rencontre en 2014 entre Annie Kensey (alors cheffe du bureau EX3 à la Direction de l'administration pénitentiaire), Christian Mouhanna (chercheur au Cesdip) et Aline Désesquelles. Dix ans ont passé. Christian Mouhanna est décédé prématurément en décembre 2024. S'il s'était retiré en 2020 de l'équipe de conception, il avait jusque-là contribué avec enthousiasme au projet. Au moment de diffuser les premiers résultats de cette enquête, nous pensons amicalement à lui.

Réalisation de l'enquête

Les opérations de collecte ont été réalisées avec le concours :

- des directions des maisons d'arrêt impliquées qui ont donné leur accord pour accueillir les tests et/ou le terrain de l'enquête,
- des agents des services de greffe et de détention de ces établissements,
- du bureau EX3 de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP),
- des 8 enquêteurs et enquêtrices, spécifiquement recruté-es et formé-es par l'Ined.
- des personnes détenues éligibles à l'enquête qui ont accepté les entretiens avec les enquêteurs et les enquêtrices.

Le présent document constitue la note de synthèse d'une recherche réalisée avec le soutien de l'Institut Robert Badinter (convention n°22.46), de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (convention n°2021-044-MER) et du Labex Ipops. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord du contractant.

Objectifs de la recherche

La médiocrité des conditions de détention (surpopulation, insalubrité...) et la prégnance des violences qui y ont cours¹ semblent difficilement compatibles avec la mission de réinsertion de la prison, réaffirmée par les États généraux de la justice : « la réinsertion des auteurs dans la société et, ainsi, la prévention de la réitération par la resocialisation doivent demeurer au centre des dispositifs mis en place tant lors de la détention qu'en milieu ouvert »². Aussi juste soit-elle, cette vision de la prison masque cependant la grande diversité des expériences carcérales. C'est ce que montrent un ensemble de recherches qui ont analysé les expériences carcérales sous l'angle de ce qu'elle produit en termes de rapport à soi ou de manière de se projeter dans l'avenir. Cette perspective a permis de distinguer des trajectoires carcérales, qui se différencient notamment selon le ou les sens donnés à l'incarcération et les rapports à cette expérience³. Ces recherches ont parfois mis en lumière des manières positives de vivre la prison, parfois de se « réinventer » ou du moins, d'en tirer un bénéfice⁴. D'autres recherches ont abordé la question de l'effet de la prison à travers « sa performance » en termes de récidive, comme un indicateur d'échec de la réinsertion, même si cette interprétation reste discutée au regard du caractère multifactoriel des trajectoires post-carcérales. En France, un certain nombre de travaux s'appuyant sur des données administratives s'y sont consacrés. Bien que très précieux, ces travaux disent peu de choses de ce qui s'est passé pendant le temps de la détention. Tout aussi précieuses sont les recherches qui se sont attachées à décrire certaines caractéristiques de la population carcérale et en ont souligné les « désavantages » multiples, sans toutefois pouvoir identifier nettement le rôle de la détention dans des vies souvent caractérisées par la précarité et la pauvreté.

Partant de cet état des lieux, l'équipe du projet ExPRESS (Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie) a pris l'initiative de concevoir un dispositif de collecte permettant d'apporter de nouveaux éléments de réponse à une question ancienne : **que fait la prison aux détenus ?** Au 1^{er} janvier 2024, 74 618 personnes prévenues et/ou condamnées étaient détenues dans un établissement pénitentiaire français (hors collectivités d'outremer). Au cours de cette année, la Direction de l'administration pénitentiaire a dénombré 76 000 entrées en détention et 64 000 sorties⁵. Que sait-on de ces sortants qui vont se réinsérer dans la société ? Comment la prison affecte-t-elle les vies de ces hommes et de ces femmes ? Dans quelle mesure le temps de la détention a-t-il permis de résoudre certaines difficultés qui, parfois, ont pu conduire à l'incarcération ? Qu'est ce qui en revanche n'a pas changé ou s'est dégradé ?

Le dispositif de collecte de données mis en œuvre repose principalement sur **une enquête quantitative multi-thématique auprès de personnes sur le point de sortir de prison**, avec

¹ Corinne Rostaing, Une institution dégradante, la prison, Paris, Gallimard, 2021, p. 320.

Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic, Corinne Rostaing, La violence carcérale en question, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p.368.

² Rendre justice aux citoyens. Rapport du comité des Etats généraux de la justice (Octobre 2021- avril 2022), 2022.

³ Chantraine G., Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p.288.

⁴ Ben Crewe, Alice Levins, « The prison as a reinventive institution », Theoretical criminology, 2020, volume 24, n°4, p. 568-589.

⁵ Statistique trimestrielle des établissements au 31 décembre 2024. Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire.

trois objectifs principaux⁶ : affiner la connaissance statistique de la population des sortants de prisons ; caractériser les différentes expériences de l’incarcération et ses conséquences ; caractériser les conditions dans lesquelles s’effectuera la sortie.

Un appariement des données de l’enquête avec celles du Casier judiciaire national (CJN) sera mis en œuvre en 2029, soit cinq ans après le terrain. Il permettra d’entreprendre une analyse inédite des facteurs de risque de la récidive dans les trois ans qui suivent la sortie.

Méthode

La conduite de travaux quantitatifs sur la population carcérale se heurte en premier lieu au manque de données statistiques disponibles ou accessibles à des fins de recherche. Les grandes enquêtes de la statistique publique incluent rarement la population carcérale dans leur plan de collecte. L’enquête sur l’histoire familiale des détenus de 1999 et les enquêtes sur le handicap (enquête HID 2001) et la perte d’autonomie (Autonomie-prison 2025) constituent des exceptions notables. Quelques enquêtes *ad hoc* ont par ailleurs été menées spécifiquement sur la population carcérale sur des sujets qui la concernent particulièrement (santé mentale, consommations de produits psychotropes). Dans ce contexte, **l’enquête ExPRESS constitue une innovation importante pour deux raisons : l’amplitude des sujets couverts par le questionnaire et la population concernée (sortants de prison).**

Plus de trois ans de travail et deux tests ont été nécessaires à l’élaboration d’un questionnaire adapté aux spécificités de la population carcérale. Véritable enquête multithématique, ExPRESS permet de mettre en relation de nombreuses dimensions de la vie des personnes qui passent par la prison, en renseignant notamment sur les ressources ou les obstacles dans le parcours de réintégration sociale (liens sociaux et familiaux, logement, formation et travail, ressources financières, état de santé) ? Le questionnaire principal (dit aussi questionnaire long ou QL) comprend 6 modules : 1- Conditions de vie en détention, 2- Parcours pénal, 3- Origine, situation administrative, situation et relations familiales, scolarité, 4- Logement, activité et ressources, 5- Santé, traitements médicaux et recours aux soins, 6- Représentations de la prison, préparation et conditions de la sortie. La maîtrise insuffisante du français de bon nombre de détenus nous a amenés à développer une version courte du questionnaire (questionnaire auto-administré ou QAA) en 3 langues (français, anglais et arabe). Il se compose d’une sélection de 56 questions du questionnaire long.

Dès le départ, nous avons décidé de mener l’enquête sur un nombre restreint d’établissements mais suffisant pour recueillir 500 questionnaires en 3 à 4 mois. Le projet a ainsi été conçu comme un dispositif de collecte « localisé », avec les limites que cela comporte en termes de généralisation des résultats obtenus. Très rapidement, il s’est centré sur les sortants de trois maisons d’arrêt de grande taille situées dans une même région. La faiblesse des flux sortants des établissements pour peine et des maisons d’arrêt plus petites aurait nécessité de mobiliser enquêteur·rices et établissements sur de longues périodes. Pour la même raison, le champ a été restreint à des maisons d’arrêt pour hommes⁷. Nous avons initialement prévu de mener l’enquête auprès des sortants condamnés et/ou prévenus. Le premier test a montré que la date de libération prévisionnelle est fréquemment reportée dans

⁶ Deux enquêtes qualitatives complètent l’enquête quantitative. L’une vient approfondir l’étude de l’expérience carcérale sur la thématique des violences subies pendant le temps de la détention. L’autre porte spécifiquement sur la réinsertion des sortants de prison avec un suivi d’une année après leur sortie.

⁷ Quand bien même nous aurions intégré un quartier pour femmes, les effectifs n’auraient pas permis de produire des analyses pour les femmes et les hommes séparément.

le cas des prévenus : une proportion élevée d'entre eux auraient en réalité été des « faux » sortants (du moins à court terme). Par ailleurs, la préparation de la sortie a peu de sens dans le cas des prévenus : pour eux, l'enjeu premier n'est pas la réinsertion mais la levée de la détention provisoire. Nous avons donc décidé de n'enquêter que les personnes condamnées. Le dernier critère de définition du champ concerne la tranche d'âge enquêtée, à savoir des sortants âgés de 18 à 39 ans au moment du terrain.

In fine, la population-cible de l'enquête est celle des hommes âgés de 18 à 39 ans condamnés, ayant au moment de l'enquête une date de libération prévisionnelle fixée à une échéance inférieure à 2 semaines⁸. Sur ce champ, on a cherché à interroger les sortants de façon exhaustive. Les entretiens se sont déroulés en face-à-face, de façon confidentielle, aux parloirs « avocats ». La participation à l'enquête était prévue selon deux modalités possibles. Les sortants éligibles étaient préférentiellement invités à répondre à un questionnaire papier d'une durée estimée à 45 minutes administré par l'enquêteur·rice. Alternativement, à défaut de temps ou d'une aisance suffisante en français, ils pouvaient renseigner le questionnaire auto-administré. Au fil des 17 semaines de terrain, 1120 personnes éligibles à l'enquête ont été listées par la DAP. **Sur l'ensemble des 3 maisons d'arrêt, la participation à l'enquête s'élève à 51 % des sortants listés par la DAP.** Au-delà de l'objectif initialement visé, **572 questionnaires ont été collectés.** Près de 2 sur 3 sont des questionnaires longs. La non-participation à l'enquête tient moins à des refus (16% des sortants listés) qu'à des situations où l'entretien s'est avéré impossible (21% des sortants listés).

Premiers résultats de la recherche

Le rapport explore deux sujets au centre de l'enquête : les changements intervenus durant le temps de l'incarcération⁹ et les conditions de la sortie. **Les résultats présentés ici correspondent à des chiffres bruts non pondérés**¹⁰ : ils sont provisoires et donc à considérer avec précaution. Dans cette phase exploratoire, nous avons examiné dans quelle mesure les indicateurs varient selon le groupe d'âge¹¹ (en 2 classes, « 18-29 ans » et « 30- 39 ans ») et selon la situation pénale. De façon générale, les différences entre les deux groupes d'âge sont d'ampleur modérée. Les différences observées selon le parcours pénal sont plus marquées. Il est toutefois souvent difficile d'en tirer une interprétation immédiate : ces analyses devront être approfondies en tenant davantage compte de l'hétérogénéité inter-individuelle dans le cadre d'analyses multivariées.

Caractérisation de la population enquêtée

La population enquêtée comprend un peu plus de 18-29 ans (3 sur 5) que de 30-39 ans. La structure en termes de durée de la détention est similaire à celle observée chez les sortants de maison d'arrêt pour hommes à l'échelle nationale, avec une prépondérance des courtes durées : près de la moitié étaient incarcérés depuis moins de 6 mois et 6% étaient incarcérés

⁸ Nous les désignerons par la suite sous le terme de « sortants ».

⁹ Le lien de causalité entre l'incarcération et les changements observés n'étant pas toujours certain, il est prudent d'éviter de parler « d'impact » ou de « conséquence » de l'incarcération, et d'utiliser le terme plus neutre de « changement ».

¹⁰ Le redressement de l'enquête, c'est-à-dire le calcul de pondérations individuelles pour corriger la structure de l'échantillon de la non-réponse partielle et du défaut de couverture du champ de l'enquête, s'est avéré plus complexe que prévu. Les pondérations n'étaient pas encore disponibles au moment où ce rapport a été remis. La couverture de la population-cible étant bonne, les résultats pondérés ne devraient pas différer vraisemblablement pas fortement des résultats non pondérés.

¹¹ Ceci répond notamment à une demande de l'Injep.

depuis au moins 2 ans. La structure en termes d'infraction principale s'écarte davantage de la moyenne nationale avec plus de vols et d'infractions à la légalisation sur les stupéfiants (un sortant sur cinq dans les deux cas) et moins de violences contre les personnes et d'infractions à la circulation. L'incarcération est la première pour un peu plus de deux personnes enquêtées sur cinq. Il n'est pas rare d'avoir été incarcéré au moins 5 fois (environ 1 répondant sur 10). L'âge à la première incarcération est inférieur à 25 ans pour 3 répondants sur 5. Nous avons eu recours à une analyse des correspondances multiples (ACM) suivie d'une classification hiérarchique ascendante pour créer une variable synthétique caractérisant le parcours pénal. Après plusieurs essais, nous avons retenu les résultats d'une ACM sur la base des trois variables actives suivantes : la durée de la peine prononcée, l'âge à la première incarcération et le temps total passé en prison au cours de la vie. La classification délimite 5 classes qui, au-delà de la caractérisation pénale, se distinguent nettement (voir tableau 1), notamment en termes d'insertion sociale avant l'entrée.

Tableau 1 : Composition des 5 classes issues de la typologie pénale de la population enquêtée

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
46%	10%	13%	13%	18%
1ère incarcération entre 18 et 25 ans.	Peine de moins de 6 mois & temps total de détention < à 6 mois.	1ère incarcération à 30 ans ou plus & âgés de 30-39 ans au moment de l'enquête.	1ère incarcération entre 25 et 30 ans.	Multi-récidivistes & 1ère incarcération avant 18 ans (>1/2 de la classe) & temps total de détention > 5 ans (plus de 1/2 de la classe)
Surreprésente les récidivistes (1/2 de la classe) et les 18-24 ans au moment de l'enquête	Surreprésente les primo-incarcérés (3/4 de la classe), les répondants au questionnaire court (2/3 de la classe)	Surreprésente les primo-incarcérés (3/4 de la classe)	Surreprésente les primo-incarcérés (3/5 de la classe) et les 25-29 ans au moment de l'enquête	Surreprésente les 30-39 ans au moment de l'enquête (1/2 de la classe)

La classe la plus nombreuse (classe 1) est aussi la plus jeune. Les 30-39 ans au moment de l'enquête sont en revanche surreprésentés dans les classes 3 et 5. Les classes 1 et 5 ont en commun une proportion élevée de récidivistes tandis que les primo-incarcérés sont surreprésentés dans les classes 2, 3 et 4. La classe 2 surreprésente les personnes de nationalité étrangère (56 % vs 39 % dans l'ensemble de l'échantillon), sans papier (46% vs 28%), sans diplôme (51 % vs 64 %), avec un niveau d'éducation faible (18% vs 8% inférieur au secondaire), ayant un travail non déclaré à l'entrée (40% vs 27%), sans aide à l'extérieur (20% vs 14%) et en particulier sans aide de la part de leur famille (42% vs 25%). Autrement dit, les membres de cette classe ont généralement des ressources sociales faibles qui expliquent sans doute que, bien que condamnés à une peine de moins de 6 mois, ils aient été placés en détention.

La classe 3 dessine le profil de personnes plus favorisées en termes d'insertion sociale avant l'incarcération. Les personnes de nationalité étrangère (50% vs 39%) y sont surreprésentées mais la part des personnes en situation irrégulière est plus faible que dans la classe précédente (31%). Surtout, les personnes qui vivaient chez elles avant l'incarcération (57% vs 31%),

avaient un travail déclaré (38% vs 33%), ont un diplôme (81% vs 64%) et peuvent recevoir de l'aide de leur famille en cas de besoin (75% vs 69%) sont surreprésentées dans cette classe. Si les cinq classes sont assez peu spécifiques en termes de nature de l'infraction, la classe 3 comprend une part un peu plus importante d'auteurs de violences sur conjoint (14% vs 7%) et de personnes ayant fait de la détention préventive (28% vs 22%).

La classe 4 est principalement caractérisée par le fait que ses membres sont entrés pour la première fois en détention entre 25 et 29 ans (97% de la classe). Cette tranche d'âge au moment de l'enquête est aussi surreprésentée (72% vs 28%). Pour le reste, la classe présente certains points communs avec les classes 2 et 3 : majorité de primo-incarcérés (63% vs 44%), fréquence élevée de personnes de nationalité étrangère (51% vs 39%) et en situation irrégulière (43% vs 28%). 40% (vs 31%) vivaient chez elles avant l'incarcération. Elles ne se différencient pas de l'ensemble de l'échantillon pour ce qui est de l'aide de la famille mais ont déclaré plus souvent pouvoir recevoir l'aide d'amis (45% vs 37%). Leur situation professionnelle les rapproche davantage de la classe 2 que de la classe 3 : 43% (vs 27%) avaient un travail non déclaré et seulement 25% un travail déclaré (vs 33%). En termes de nature de l'infraction, les incarcérations pour vols ou recel de vol ressortent (20% vs 14%).

La classe 5 surreprésente les personnes entrées pour la première fois en détention alors qu'elles étaient mineures (56% vs 10%) et totalisant un temps passé en détention élevé (5 ans ou plus pour 59% d'entre elles vs 10%). Comme dans la classe 3, les membres de cette classe sont un peu plus nombreux à avoir fait de la préventive (27% vs 22%). Du point de vue de l'insertion avant l'entrée, leur profil est particulier. C'est la classe où la proportion de personnes ayant la nationalité française est la plus élevée (75% vs 59%). Elles peuvent souvent compter sur l'aide de leur famille à l'extérieur (75% vs 69%). Mais les personnes de cette classe ont un peu moins souvent un diplôme (61% vs 64%) et étaient plus fréquemment sans travail au moment de leur incarcération (39% vs 29%).

De l'entrée à la sortie : quels changements ?

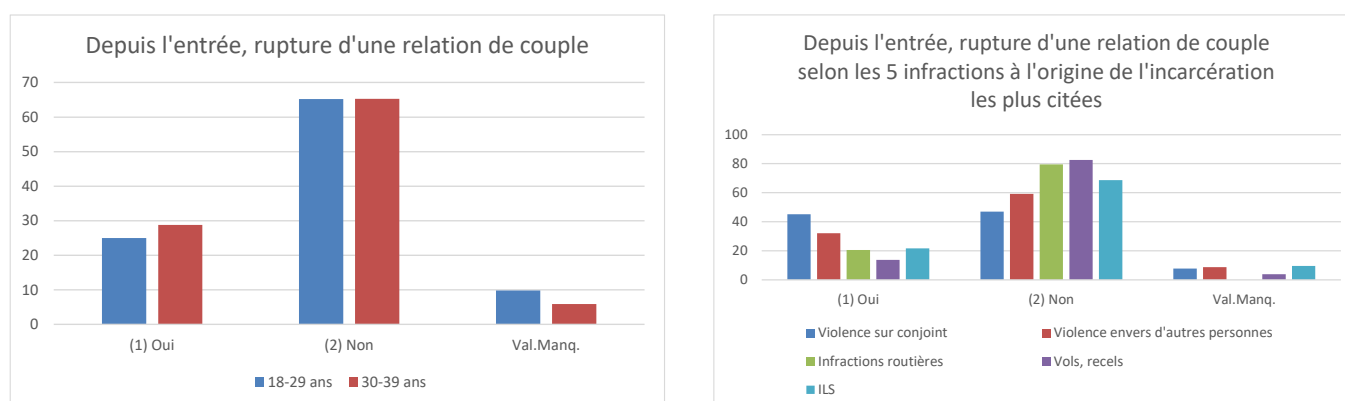
Le rapport distingue 3 ensembles de résultats :

1) Relations familiales

Les premières analyses montrent que **les changements dans les relations avec le conjoint, les parents et les enfants ne sont pas unidirectionnels : si la stabilité est la situation la plus courante, on observe en proportion comparable des détériorations et des améliorations.**

Depuis l'entrée, plus du quart des répondants disent avoir connu une rupture de leur couple (figure 1). Dans 4 cas sur 5, la séparation est, selon eux, totalement ou en partie attribuée à l'incarcération. Le croisement avec la nature de l'infraction à l'origine de l'incarcération, lorsqu'elle est connue, indique que la fréquence des ruptures est plus élevée chez les auteurs de violence sur conjoint. Parmi ceux dont le couple n'a pas été rompu, la dégradation de la relation avec le conjoint est plus fréquente chez les auteurs d'une infraction routière ou de violences sur des personnes autres que le conjoint.

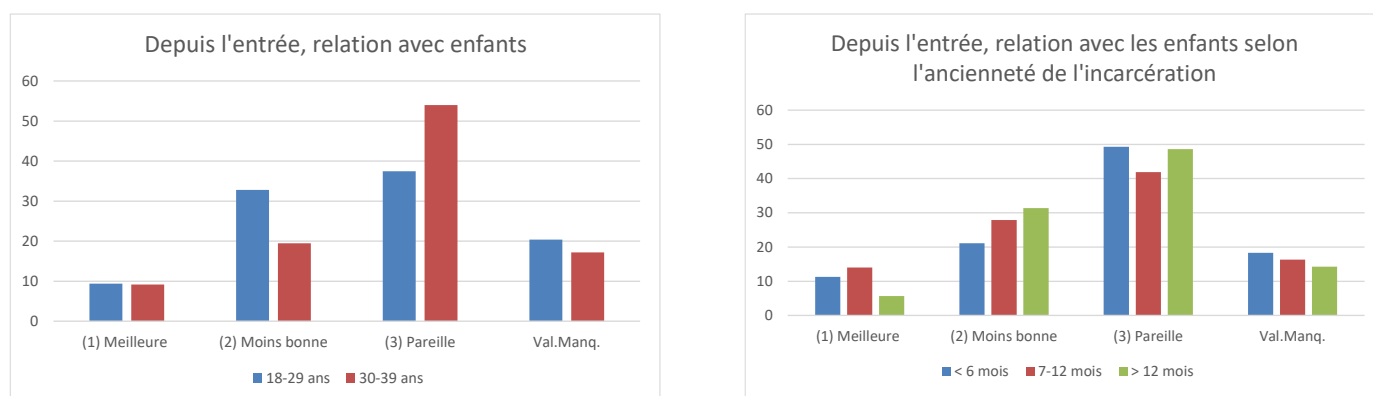
Figure 1 : Rupture d'une relation de couple depuis l'entrée



Source : enquête ExPreSS 2024

La relation avec chacun des deux parents s'est dégradée à une fréquence comparable (16% pour la mère et 18% pour le père), un peu plus souvent chez les 18-29 ans que chez les 30-39 ans. Les relations avec la mère se sont plus fréquemment améliorées (17% des répondants) que celles avec le père (8% des répondants). **L'âge des personnes interrogées et la variable synthétique de parcours pénal sont surtout discriminants dans le cas des relations avec les enfants (figure 2).** Un tiers des 18-29 ans ayant des enfants (vs deux sur cinq chez les 30-39 ans) ont déclaré une dégradation de leur relation avec eux depuis l'entrée. Qu'il s'agisse de la relation avec les parents ou avec les enfants, l'ancienneté de l'incarcération est corrélée avec une dégradation de la relation.

Figure 2 : Évolution des relations avec les enfants



Source : enquête ExPreSS 2024

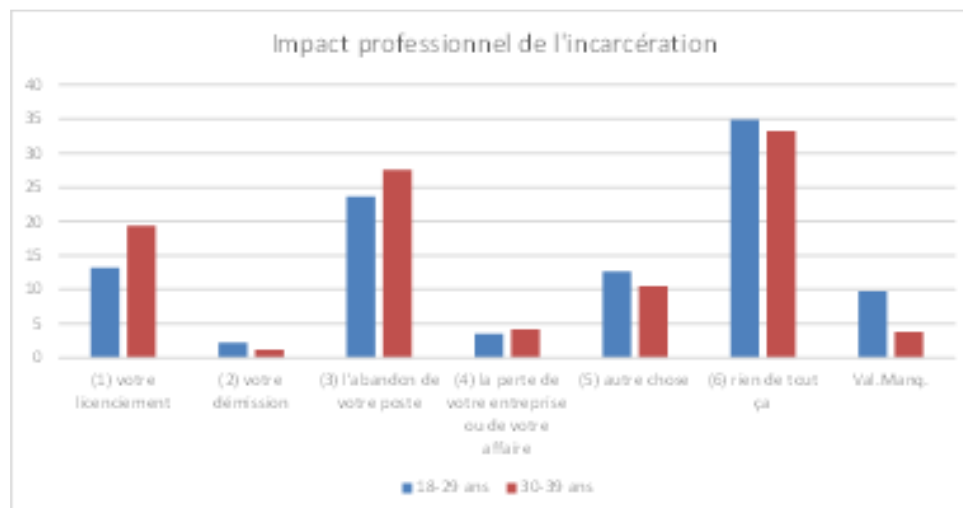
2) Emploi, formation et endettement

L'incarcération n'a pas eu d'impact professionnel pour un tiers de ceux qui, dans le mois précédent l'incarcération, avaient un travail (qu'il soit ou non déclaré) (figure 3). **Pour près de la moitié des répondants (52 % des 30-39 ans, 43 % des 18-29 ans), l'incarcération a en revanche eu une répercussion concrète sur l'emploi**, qu'il s'agisse d'un « abandon de poste » (environ 1 sur 4) ou d'un licenciement (19% des 30-39 ans, 13% chez les 18-29 ans).

La formation et l'obtention d'un diplôme sont potentiellement des atouts pour atténuer la précarité à la sortie. **Environ un tiers des répondants disent avoir suivi une formation pendant leur incarcération.** Une question ouverte sur « le domaine » de cette formation indique qu'il s'agit souvent de formations en langue (français et anglais).

Un tiers des répondants ont déclaré qu'à leur sortie, ils auraient des dettes, de loyer, des factures ou des crédits impayés à rembourser. **Pour 41% d'entre eux, les dettes ont commencé ou se sont accrues pendant l'incarcération.** L'indemnisation des victimes concerne 1 répondant sur 5.

Figure 3 : Impact professionnel de l'incarcération



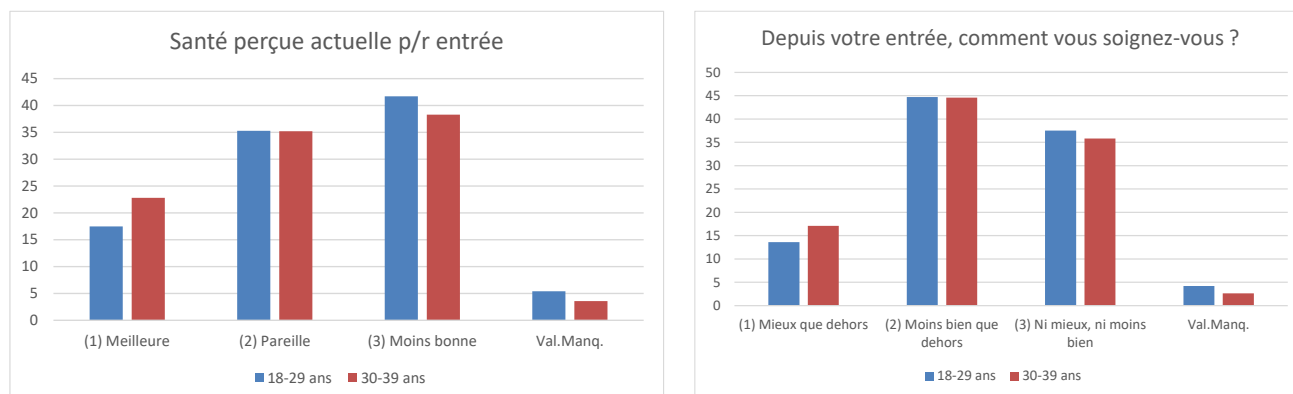
Note : Cette question n'est posée que dans le questionnaire long

Source : enquête ExPreSS 2024

3) Etat de santé

L'évolution de l'état de santé pendant la période d'incarcération n'est pas unidirectionnelle mais la dégradation est la situation la plus courante. Ainsi, la dégradation de la santé perçue concerne 2 sortants sur 5 (figure 4). Une amélioration est cependant ressentie par 1 répondant sur 5. Elle est sensiblement plus fréquente chez les 30-39 ans qui, en contrepartie, déclarent un peu moins souvent une dégradation. **Près de 45% des répondants estiment qu'ils se sont moins bien soignés en prison qu'à l'extérieur.** Pour un tiers des sortants, il n'y a pas eu de changement.

Figure 4 : État de santé perçu et soin



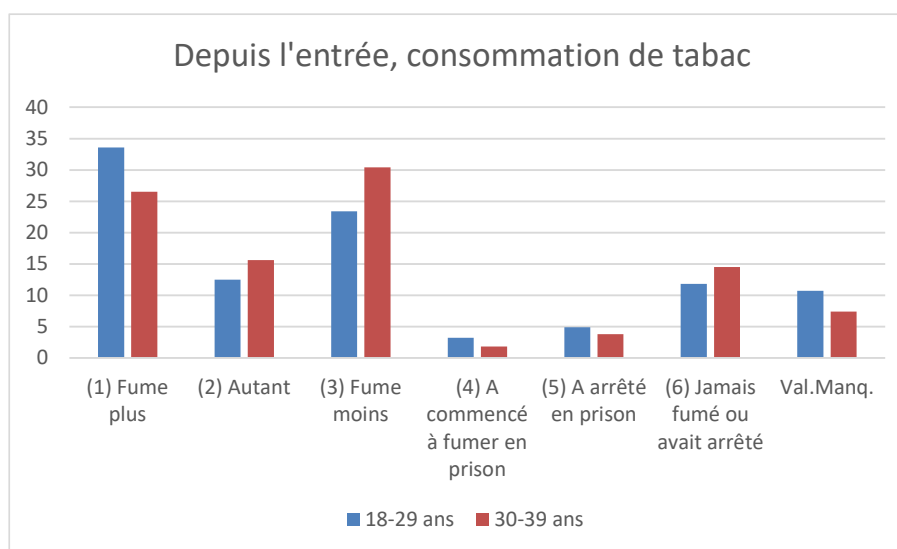
Source : enquête ExPreSS 2024

L'évolution de la consommation de drogues, de tabac et d'alcool pendant l'incarcération peut aussi avoir eu un effet sur l'état de santé. Parmi ceux qui ont déclaré avoir déjà consommé des drogues (2 répondants sur 3), un peu plus du tiers dit avoir arrêté pendant la période de

prison. Si on ajoute ceux qui ont diminué leur consommation, ce sont 60 % des consommateurs qui auraient tiré un bénéfice de l'incarcération. Inversement, 18 % des consommateurs ont accru, repris ou démarré leur consommation en prison. Dans le cas de l'alcool, la majorité des consommateurs dit avoir été abstinente pendant l'incarcération. Un consommateur sur 10 a réduit sa consommation et 16% d'entre eux ne l'ont pas changée.

Seuls 13 % des répondants n'ont jamais fumé (figure 5). **Globalement, la part des fumeurs qui ont augmenté leur consommation en prison et la part de ceux qui l'ont réduite ou arrêtée est la même (40%) mais la balance n'est pas aussi équilibrée dans les deux groupes d'âge.** Parmi les 18-29 ans, l'augmentation (43 % des fumeurs) l'emporte sur l'arrêt ou la réduction (36 %). Parmi les 30-39 ans c'est inverse : 34 % des fumeurs ont augmenté leur consommation, 44 % l'ont arrêtée ou réduite. Très peu ont commencé à fumer en prison.

Figure 5 : Evolution de la consommation de tabac



Note : Cette question n'est posée que dans le questionnaire long
Source : enquête ExPreSS 2024

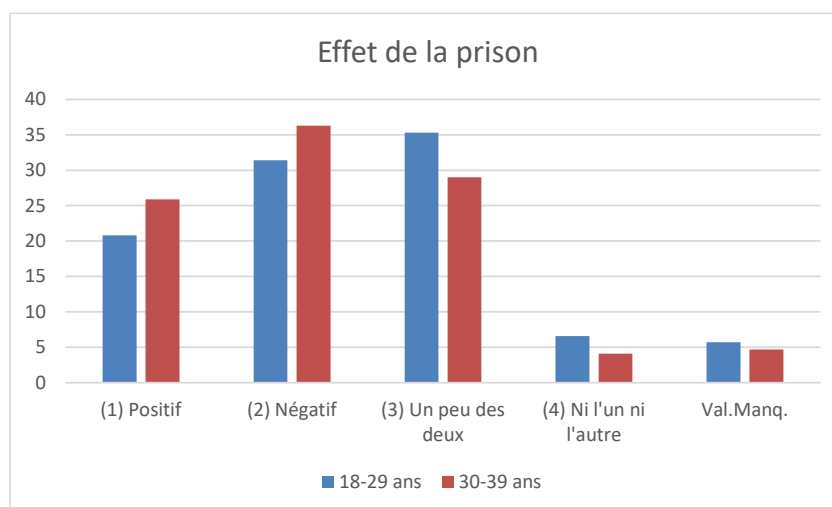
4) Quelques questions d'appréciation

Nous nous intéressons ici à un ensemble de questions qui ont en commun d'appeler non pas une réponse factuelle mais une appréciation. Peut-être davantage que les questions examinées précédemment, on ne peut exclure que les réponses aient été influencées par l'idée que le répondant se fait de ce que serait un « bon sortant ».

Une question sur l'importance de la religion pendant la période de prison faisait partie d'un ensemble de questions sur les occupations qui ont permis de « tenir ». **Pour 65 % des répondants, l'importance de la religion n'a pas changé par rapport à l'entrée.** L'évolution, lorsqu'il y en a une, va le plus souvent dans le sens d'une importance accrue (25 %), et ceci plus fréquemment chez les sortants les plus jeunes. Pour près d'un sortant sur dix, l'importance de la religion a diminué.

Un tiers des sortants estiment que la prison n'a eu dans leur vie que des effets négatifs (figure 6). C'est un peu plus fréquent chez les 30-39 ans que chez les 18-29 ans. Dans le même temps, les 30-39 ans sont aussi plus nombreux à déclarer un effet positif de la prison sur leur vie (26% vs 21%). L'impression mitigée (« un peu des deux ») concerne un tiers des sortants, un peu plus souvent les 18-29 ans.

Figure 6 : « Pensez-vous que la prison a eu un effet positif ou négatif sur votre vie ou un peu des deux ? »



Source : enquête ExPreSS 2024

Deux questions en miroir, l'une en début de questionnaire (« En arrivant ici, les premiers jours... »), l'autre à la fin de celui-ci (« Et aujourd'hui... ») renseignent sur les sentiments à l'entrée et à la sortie. Plusieurs modalités de réponse pouvaient être choisies parmi les suivantes : 1) être perdu 2) en colère 3) stressé 4) détruit 5) sentiment injustice 6) soulagement 7) honte 8) indifférent 9) autre sentiment 10) rien de tout cela, pas de sentiment. **A l'entrée, le stress est cité par 45 % des répondants, un peu plus fréquemment chez les 30-39 ans que chez les 18-29 ans.** Chacune des modalités « en colère » et « perdu » est choisie par un tiers des répondants, sans distinction selon l'âge. L'injustice et la honte viennent ensuite, avec, pour chaque modalité, un quart des répondants. Les différences entre les classes sont peu marquées, sauf dans le cas du stress, qui apparaît corrélé au nombre d'incarcérations antérieures : les primo-incarcérés sont davantage stressés que les récidivistes. **A la sortie, c'est le soulagement qui domine (4 répondants sur 5), plus souvent chez les 30-39 ans que chez les 18-29 ans.** Le sentiment de stress recule mais reste un choix fréquent (30 % des répondants). Toutes les autres modalités sont moins souvent choisies qu'à l'entrée.

Situation à la sortie : certitudes et incertitudes

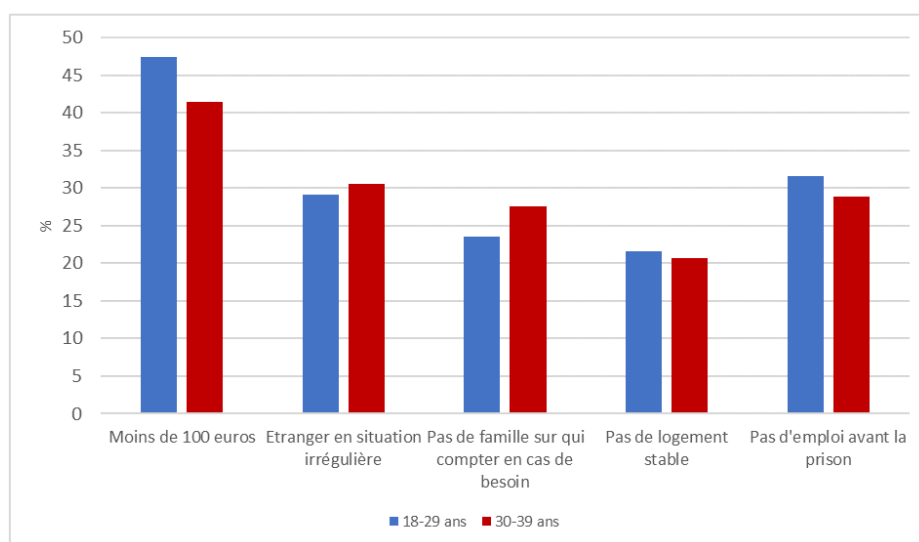
À l'approche de leur libération prévisionnelle, les répondants anticipent un après-prison marqué par l'incertitude, une précarité fréquente, mais également des disparités marquées selon les profils pénaux. **Près de deux répondants sur dix ne connaissent pas leur date de sortie ou expriment des doutes quant à leur sortie effective à la date prévisionnelle.** Cette incertitude ne favorise probablement pas la préparation de la sortie, mais ses origines et ses effets mériteraient d'être étudiés plus finement dans des travaux ultérieurs.

Les conditions de vie attendues après la libération sont elles aussi entourées d'incertitude — en particulier en matière de logement et d'accès à l'emploi — et apparaissent fréquemment associées à une forte précarité. Environ 2 répondants sur 10 n'ont pas de logement stable à la sortie : **5 à 10 % pensent dormir dans un foyer, un hôtel, un squat ou dans la rue et 10 % ne savent pas où dormir (figure 7).** La situation administrative est également source de vulnérabilité : **à la veille de leur libération, près de 30 % des répondants sont en situation irrégulière au regard du droit au séjour.** Concernant l'emploi, un tiers des sortants déclarent

disposer d'un travail ou envisagent de reprendre un emploi antérieur. Pour les autres, **les stratégies d'accès à l'emploi sont diverses mais souvent incertaines**, en particulier chez les 18–29 ans, plus nombreux à indiquer ne pas savoir comment s'y prendre. Le soutien social peut également faire défaut : **un peu moins d'un répondant sur cinq n'identifie ni famille ni amis sur qui compter en cas de besoin**, une proportion plus élevée parmi les 30–39 ans.

Les ressources financières « en poche » au moment de sortir se limitent à quelques dizaines ou centaines d'euros pour une majorité de répondants. **20 % déclarent sortir avec zéro euro.**

Figure 7 : Cinq dimensions de précarité post-carcérale



Source : enquête ExPreSS 2024

Les difficultés liées au logement, à la situation administrative, aux ressources financières, à l'absence d'emploi antérieur et au manque de soutien familial tendent à se cumuler : **un quart des sortants présente trois vulnérabilités ou plus parmi les 5 considérés ici**. Les différences entre les 18–29 ans et les 30–39 ans apparaissent limitées. Les contrastes entre classes pénales sont plus marqués. Les personnes appartenant à la classe pénale où sont surreprésentés les primo-incarcérés, les étrangers en situation irrégulière, les moins diplômés et les personnes disposant de peu de soutien familial apparaissent de manière nette comme les plus exposées à des conditions de vie très dégradées à la sortie.

Environ un sortant sur deux bénéficie d'un aménagement de peine. Les plus jeunes répondants en bénéficient plus souvent. **Le recours à certains dispositifs (surveillance électronique, libération conditionnelle) décroît nettement à mesure que la précarité post-carcérale augmente** : ceux ne présentant aucun des cinq critères de vulnérabilité sont 50 % à déclarer bénéficier d'un aménagement de peine, contre 20 % de ceux en présentant 3 ou plus.

Un peu moins d'un répondant sur dix déclare avoir peur de sortir, un sentiment plus répandu chez les 18–29 ans et fortement associé à la précarité post-carcérale. Près de 60 % estiment n'avoir « aucun risque » de retourner en prison, mais **les personnes présentant à la sortie des conditions de vie les plus précaires se disent de manière inattendue moins exposées à la récidive**, ce qui pourrait refléter davantage une déclaration d'intention qu'une évaluation à froid de leur risque de retourner en prison. Que ce soit pour comprendre la peur de sortir ou le risque de récidive estimés par les personnes enquêtées elles-mêmes, des analyses complémentaires sont nécessaires de manière à contextualiser plus finement ces perceptions.

Prolongements

Au sein du groupe d'exploitation de l'enquête qui vient d'être constitué, d'autres analyses seront conduites qui pourraient faire l'objet de la publication d'un ouvrage à l'horizon 2029.

Dans la continuité des travaux statistiques menés sur l'histoire familiale des hommes détenus et sur leurs relations familiales¹², **une recherche visera à analyser la manière dont la prison met à l'épreuve les relations familiales et sociales**. Ces relations peuvent contribuer à atténuer le choc de l'enfermement et à préparer le retour dans la société. L'exploitation du questionnaire permettra d'identifier ce qui renforce ou fragilise les liens, et de repérer ceux qui jouent un rôle protecteur pendant la détention. Les personnes de nationalité étrangère feront l'objet d'une attention particulière : leur situation spécifique d'isolement ou de barrière linguistique influe-t-elle sur le maintien des liens ?

Un projet sera centré sur l'exploitation du module relatif à l'état de santé et au recours aux soins : quel est l'état de santé physique et mental des sortants ? A-t-il évolué depuis l'entrée ? La survenue « d'événements de santé » et la prise en charge (ou l'absence de prise en charge) des problèmes de santé peut-elle expliquer les changements observés ? Que nous dit l'enquête d'un effet protecteur de la prison en termes de santé pour certaines sous-populations, et du choc carcéral, avec le risque de tentative de suicide qu'il comporte ?

L'étude de la préparation et des conditions de sortie sera approfondie dans le cadre d'une recherche centrée sur l'incertitude entourant la date de libération. Ce travail viendra enrichir la littérature sur l'impact d'un horizon temporel instable sur la mise en œuvre d'actions concrètes de préparation à la sortie et sur la construction plus générale d'un projet personnel. L'objectif sera dans un premier temps de caractériser cette incertitude, puis d'analyser comme elle affecte les conditions de vie anticipées à la sortie et la précarité post-carcérale.

Les violences interpersonnelles subies en prison ont fait l'objet de plusieurs recherches en sciences sociales, mais les approches quantitatives sont rares. Un projet portera **sur les violences interpersonnelles subies en prison, selon les formes de violences** (verbales, physiques, sexuelles) **et les auteurs**. Il s'agira notamment d'identifier les liens avec les caractéristiques socio-démographiques et pénales des personnes enquêtées et leur place dans la hiérarchie pénitentiaire. Il s'agira aussi d'analyser les conséquences des violences sur l'état de santé de ceux qui les ont subies et sur leur expérience de la prison. Ces résultats seront mis en perspective de ceux de la post-enquête qualitative menée au moment de la collecte dans l'une des maisons d'arrêt parmi des sortants ayant répondu à l'enquête.

La prison est une peine spatiale : elle assigne, pour un temps, les personnes à un espace clos, marqué par des discontinuités qui le sépare du reste de la société (murs, grilles, barbelés, etc.). **Dans le cadre de cette recherche, les données d'ExPRESS seront exploitées sous l'angle des trajectoires spatiales**. On caractérisera dans un premier temps les situations résidentielles des personnes avant leur incarcération, pour les confronter aux attentes résidentielles à la sortie. On cherchera ensuite à documenter la place objective (temps passé en prison) et subjective (sentiment d'être plus ou moins destiné à y aller ou à y retourner) de la prison dans ces trajectoires. Enfin, une dernière dimension concerne la porosité de l'espace carcéral avec d'autres espaces au travers des permissions de sortir et de la distance à l'espace d'origine.

¹² Insee, L'histoire familiale des hommes détenus. Collection Synthèses, 2002, n° 59, p.193.

Deux autres jalons importants doivent être mentionnés :

- **la documentation et la production d'un Fichier de Production et Recherche (FPR) accessible à la communauté scientifique** sous conditions *via* la plateforme Quetelet-PROGEDO-Diffusion. Les travaux qui seront menés avec le Service des enquêtes et des sondages de l'Ined débuteront courant 2027.
- **l'appariement des données de l'enquête avec celles du Casier judiciaire national (CJN) est prévu pour 2029**, soit cinq ans après le terrain. Il permettra d'entreprendre une analyse originale des facteurs de risque de la récidive dans les trois ans qui suivent la sortie.

Le questionnaire d'une enquête est toujours le résultat de compromis et de « sacrifices » afin que le temps de passation reste raisonnable. De ce point de vue, des gains de temps pourraient être obtenus en allégeant le(s) questionnaire(s) de questions factuelles sur le parcours pénal et en récupérant ces informations, par appariement, dans le fichier Genesis. Ce faisant, on pourrait inclure quelques questions supplémentaires du questionnaire long dans le questionnaire auto-administré.

Enfin, se pose bien sûr la question de l'extension au niveau national du dispositif de collecte mis en œuvre dans le cadre d'ExPreSS, en incluant notamment des sortants de maisons d'arrêt pour femmes et d'établissements pour peine. Pour cela, des adaptations du protocole seront nécessaires. Dans les établissements où les flux sortants sont faibles, un protocole organisant une vigilance sur les sorties à venir devrait être mis en place. Un des enseignements de l'enquête est que la versatilité des dates de libération prévisionnelles est un enjeu important. Une collecte par entretiens en face-à-face avec des enquêteur·trices pourrait être envisagée mais le coût et les difficultés logistiques qu'elle représente pouvant être dissuasifs. On pourrait préférer une collecte « en routine » ou « une semaine donnée » auprès des sortants sur la base du questionnaire court auto-administré. La comparaison entre le profil socio-démographique et pénal des répondants au questionnaire long et au questionnaire auto-administré a de fait montré le grand intérêt de ce dispositif de recueil complémentaire.

Depuis plus de vingt ans, l'augmentation des effectifs incarcérés s'accompagne d'une hausse des flux de sortants. Au 1er janvier 2024, 74 618 personnes étaient détenues dans un établissement pénitentiaire français (hors collectivités d'outremer). Au cours de cette année, la levée d'écrou de 64 000 personnes a été prononcée. Que sait-on de ces sortants qui, ayant retrouvé leur liberté, vont se réinsérer dans la société ? Et de fait, y parviennent-ils ? Comment la prison affecte-t-elle les vies de ces hommes et de ces femmes ? Dans quelle mesure le temps de la détention a-t-il permis de résoudre certaines difficultés qui, parfois, ont pu conduire à l'incarcération ? Qu'est ce qui en revanche n'a pas changé ou s'est dégradé ?

Les statistiques publiées par le ministère de la Justice caractérisent principalement le stock de la population écrouée. Compte tenu des durées différentiels de détention, la population des sortants présente à coup sûr des traits bien différents de la population incarcérée à une date donnée. C'est par ailleurs la population d'intérêt de toute étude qui vise à évaluer les capacités de réinsertion des personnes ayant été condamnées à une peine de prison ferme.

L'enquête ExPRESS - Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie – est une enquête quantitative multithématique réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) auprès d'un peu plus de 550 hommes détenus condamnés âgés de 18 à 39 ans à quelques jours de leur sortie de trois grandes maisons d'arrêt situées dans une même région. L'enquête, dont le terrain a eu lieu de mars à juin 2024, permet 1) d'enrichir la connaissance statistique de la population carcérale en se focalisant sur les sortants de prisons, 2) de caractériser leur expérience de la prison et ses conséquences et 3) de décrire les conditions dans lesquelles s'effectuera leur sortie.

Après un rappel des objectifs et du protocole de l'enquête, le bilan de la collecte est présenté. Une partie est consacrée à la description du profil socio-démographique et pénal des répondants à l'enquête. Viennent ensuite les premiers constats qui peuvent être faits sur la base des questionnaires collectés, sur deux sujets au centre du projet : les changements intervenus durant le temps de l'incarcération et la préparation de la sortie. Dans cette phase exploratoire, nous examinons dans quelle mesure les indicateurs varient selon deux groupes d'âge (« 18-29 ans » et « 30-39 ans ») et selon une variable synthétique du parcours pénal. En conclusion, nous ouvrons la réflexion sur une possible extension de l'enquête au niveau national et nous présentons brièvement un certain nombre de recherches approfondies qui seront menées.



Courrier postal

Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr



INSTITUT ROBERT BADINTER **Études et recherches sur le droit et la justice**

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.